

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2024 à 20 heures 30

Le quatre du mois de novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 29 octobre 2024.



La séance est ouverte à 20 heures 30 par Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 04

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 03

Nombre de membres absents : 07

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

SEPTEMBRE 2024		
143	24.09.2024	Signature d'une convention avec INOLYA pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
144	25.09.2024	Prestation de maîtrise d'œuvre pour le curage de l'Ecluse et la remise en eau à Vire Normandie
OCTOBRE 2024		
145	03.10.2024	Marché n° VN24040-1 - Mission d'études de programmation pour la transformation du château du Cotin en MECS (maisons d'enfants à caractère social)
146	03.10.2024	VN24056 - Aménagement VRD dans les Monts de Vaudry : chemin St Roch, chemin de la Blanchisserie, chemin de la mare Piré, chemin du Palais et chemin de la boule d'or
147	03.10.2024	Représentation de la commune devant la Cour de Cassation pour le contentieux lié au pourvoi enregistré sous le n° W 24-16.537
148	03.10.2024	Marché n° VN24058 - Acquisition d'un poids-lourd d'occasion de 16 tonnes « Ampliroll »
149	08.10.2024	Convention de mise à disposition du domaine public de la commune déléguée de St Germain de Tallevende à Monsieur HEUZE PAGNY Cyrille
150	08.10.2024	Convention de mise à disposition du domaine public de la commune déléguée de St Germain de Tallevende à Monsieur JAMOTEAU Boris
151	08.10.2024	Marché n° VN24064 - Contrat d'assistance, de mises à jour et d'hébergement de l'application iMuse
152	15.10.2024	Curage total de l'écluse
153	17.10.2024	Cinéma - Signature du contrat de service Greta

154	17.10.2024	Signature d'une convention avec l'association TadasanA pour la mise à disposition de la salle de danse du conservatoire
155	17.10.2024	Marché n° VN24046 – Prestation d'assistance juridique
156	18.10.2024	VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie – DC4 AER
157	18.10.2024	VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie – Avenant 1/DC4 Bati Services Signalisation
158	18.10.2024	Marché n° VN24058 - Acquisition d'un poids-lourd d'occasion de 16 tonnes « Ampliroll »
159	18.10.2024	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association « L'Orchestre Régional de Normandie » pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
160	18.10.2024	Signature d'une convention avec l'Association des Parents d'Elèves (APE) « Les Castelos », représentée par Madame TRAGUET Véronique, sa Présidente, pour la mise à disposition de locaux scolaires de l'Ecole Primaire Castel
161	22.10.2024	Convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un bâtiment situé rue aux teintures, au groupement de gendarmerie du calvados
162	22.10.2024	Avenant n°1 au contrat VN 23039 – Contrat de service du profil acheteur Marco AWS
163	24.10.2024	Convention de mise a disposition précaire, temporaire et révocable du gymnase du Val de Vire au SDIS
164	24.10.2024	Convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un bâtiment au sein de la médiathèque, à l'Association Université Inter Ages
165	29.10.2024	Virement de crédits 1 Budget Principal
166	30.10.2024	Mise à disposition du bâtiment Bertrand Le Chevrel
167	30.10.2024	Mise à disposition d'une partie des locaux de l'immeuble JEANNIN
168	30.10.2024	Mise à disposition de la fermette de la Dathée - Convention avec l'association comité des fêtes gendarmerie
169	30.10.2024	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation avec Monsieur Christophe LECUYER
170	30.10.2024	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation avec Monsieur Jean-François RENET
171	30.10.2024	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation avec Monsieur Maxime CHENEL
172	30.10.2024	Marché n° VN24060 - Mission d'études de programmation pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale

Discussion début de séance

Pas de discussion.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point		Rapporteur
Commune de Vire Normandie			
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, REPRÉSENTATION, INTERCOMMUNALITÉ			
2024/11/04	1.	Rapport d'activité de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2023	Nicole DESMOTTES
2024/11/04	2.	Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ENERGIE et transfert de sa compétence « éclairage public »	Gilles MALOISEL
2024/11/04	3.	Syndicat de production de la Sienne – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2023	Joël DROULLON
2024/11/04	4.	SIVOM de Saint-Sever – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2023	
2024/11/04	5.	Dénomination des voies de Vire Normandie – Annule et remplace la délibération n°31 du conseil municipal de Vire Normandie du 30.09.2024	Françoise FOUBERT
II.FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES			
Commande publique			Annie ROSSI
2024/11/04	6.	Marché titres restaurant	
2024/11/04	7.	Marché signalisation horizontale et verticale	
III.ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE			
Culture			Marie-Claire LEMARCHAND
2024/11/04	8.	Convention entre la commune de Vire Normandie et le CDN de Normandie – Revalorisation de la subvention 2024	
Conservatoire			
2024/11/04	9.	Signature d'une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du schéma départemental des pratiques artistiques	
2024/11/04	10.	Tarifs pour les interventions artistiques au SIVOS Ecole des deux villages	
Education - Jeunesse			
2024/11/04	11.	Création d'un tarif extrascolaire	Valérie OLLIVIER
2024/11/04	12.	Convention de fonctionnement « Promeneurs du Net »	
2024/11/04	13.	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Avenant	Nadine LETELLIER
IV.PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION			
2024/11/04	14.	Participation transitoire à la protection sociale complémentaire	Régis PICOT
2024/11/04	15.	Evolution de poste – Responsable de secteur voirie	
2024/11/04	16.	Evolution de poste – Chef d'équipe des services techniques Saint Germain de Tallevende	
2024/11/04	17.	Evolution de poste – Agent d'entretien des équipements sportifs	
2024/11/04	18.	Evolution de poste – ATSEM	
2024/11/04	19.	Evolution de poste – Electricien	
2024/11/04	20.	Recensement de la population 2025 – Agent coordonnateur et agents recenseurs	
2024/11/04	21.	Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture	

2024/11/04	22.	Fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail – Conventionnement avec le CDG14	
2024/11/04	23.	Mission de conseil en organisation – Convention avec le CDG14	
V.URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
Patrimoine			
2024/11/04	24.	Désaffectation et déclassement partiels du chemin rural n°6 dit « du Porquet » à Saint Germain de Tallevende – Enquête publique	Lucien BAZIN
Commerce			
2024/11/04	25.	Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2025 sur le territoire Virois	Lucien BAZIN
Habitat			
2024/11/04	26.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Nicole DESMOTTES
Communes déléguées			
Commune déléguée de Vire			
2024/11/04	27.	Convention de mise à disposition des locaux d'Anne Morgan	Régis PICOT
2024/11/04	28.	Récupération de déchets ré-employables – Convention avec l'Intercom de la Vire au Noireau	
2024/11/04	29.	Création de 2 Espaces de Vie Sociale : demande de subvention d'équipement auprès de la CAF du Calvados	
2024/11/04	30.	Agrément Centre social et Espaces de Vie Sociale : demande de prorogation auprès de la CAF du Calvados	
2024/11/04	31.	Arrêt du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	
Commune déléguée de Coulonces			
2024/11/04	32.	Effacement de réseaux « chemin du Bois de la Vallée – CD215 » - Etude préliminaire – Annule et remplace la délibération n°35 du conseil municipal du 25.09.2023	Gilles MALOISEL
2024/11/04	33.	Effacement des réseaux « rue de l'ancienne piscine – CD296 » - Etude préliminaire – Annule et remplace la délibération n°35 du conseil municipal du 25.09.2023	
Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan			
2024/11/04	34.	Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat – lot n°06	Guy VÉLANY
Commune déléguée de Vaudry			
2024/11/04	35.	Effacement des réseaux « chemin des Carreaux et route des Cascades » - Etude définitive	Corentin GOETHALS

Le procès-verbal du 30 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1	Rapport d'activité de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2023	Le Conseil Municipal prend acte
---	--	---------------------------------

Madame la Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

2	Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ENERGIE et transfert de sa compétence « éclairage public »	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monseigneur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord à l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

3	Syndicat de production de la Sienne – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2023	Le Conseil Municipal prend acte
---	---	---------------------------------

Monseigneur Joël DROULLON : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – exercice 2023 du Syndicat de production de la Sienne.

4	SIVOM de Saint-Sever – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable – Exercice 2023	Le Conseil Municipal prend acte
---	--	---------------------------------

Monseur Joël DROULLON : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l’eau potable – exercice 2023 du SIVOM de Saint-Sever.

Monsieur COUASNON a posé une question sur les travaux Rue aux Fèvres, qui semblent plus longs que prévus et gênent naturellement l’activité des commerces.

Monsieur DROULLON a admis que les travaux sont plus longs que prévus. Il y a beaucoup de réseaux, il y aura un remblai provisoire mais il y aura d’autres travaux de prévus par la commune.

5	Dénomination des voies de Vire Normandie – Annule et remplace la délibération n°31 du conseil municipal de Vire Normandie du 30.09.2024	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 37 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 2
---	---	--

Madame Françoise FOUBERT : Lecture de la délibération

Madame DUVAUX a interpellé l’assemblée au sujet d’un lieu-dit qu’elle ne retrouve pas. (la Huberdière Fauvel)

Madame FOUBERT a répondu que certains lieux dits ont été absorbés.

Madame DUVAUX aurait aimé les retrouver dans les anciennes adresses.

Madame FOUBERT a expliqué qu’il faudrait une approche très fine sur la carte et techniquement. Une réponse écrite sera apportée.

Monsieur FAUDET n’approuve pas la disparition de 80 hameaux qui ne forment pourtant pas de doublon. Or, ils fonctionnent très bien (transports, fibre...).

Madame FOUBERT : ces hameaux ont disparu au profit de rues, chemins... Ainsi, un chemin peut porter un nom pour trois anciens hameaux.

Monsieur COUASNON félicite Maisoncelles. Le Normand n’est pas un patois mais une langue, il faudrait modifier la délibération. C’est une langue régionale, soutenue par la Région, reconnue par l’Unesco. C’est une langue qui a structuré la langue anglaise.

Madame la Maire se tourne vers les élus de Maisoncelles.

Monsieur BINET : on peut parler de langue Normande. Changer patois par langue, pas de souci. Les élus de Maisoncelles sont favorables, et Madame FOUBERT n’y voit pas d’opposition non plus.

Monsieur COUASNON regrette qu’on ait attendu une séance houleuse pour provoquer une commission générale, et c’est dommage qu’on ait sollicité seulement dans l’urgence l’ingénierie du Département. Ceci dénote un dysfonctionnement.

Madame ROSSI : quelques années en arrière, on aurait pu travailler avec la Poste, et avec l'aide du Département. Mais une délibération était prête, mais n'a pas pu être soumise à la délibération du Conseil Municipal à l'époque.

Monsieur COUASNON : il y a des communes qui ont fait plus vite.

Madame la Maire : oui c'est vrai, mais certaines communes devront le refaire.

Madame Marie-Odile MOREL : avenue G Pompidou. Va devenir une impasse elle s'en étonne.

Madame FOUBERT : une petite partie seulement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'abroger la délibération n°31 du conseil municipal de Vire Normandie du 30 septembre 2024 et de la remplacer par la présente délibération,
- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies, présentés ci-dessus dans ladite délibération,
- De fournir gracieusement aux habitants la plaque du numéro d'immeuble,
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De préciser que l'application de cette délibération aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2025 par transmission des données dans la BAN dans les 1 mois de la présente délibération pour une effectivité au 1^{er} janvier 2025,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire et son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

6	Marché titres restaurant	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--------------------------	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commande,
- D'autoriser la commune de Vire Normandie à être le coordonnateur du groupement de commande,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à l'émission et à la distribution de titres restaurant dématérialisés au profit des agents de la commune et du CCAS de Vire Normandie,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à l'émission et la distribution de titres restaurant dématérialisés au profit des agents de la commune et du CCAS de Vire Normandie et tout document y afférent,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

7	Marché signalisation horizontale et verticale	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Monsieur COUASNON : de quoi parle-t-on ?

Madame ROSSI : de la peinture et des poteaux

Monsieur COUASNON : a-t-on une idée du niveau des besoins ?

Monsieur GALLIER : ce n'est pas pour un renouvellement complet. C'est pour du remplacement.

Monsieur COUASNON : les panneaux sont presque inaltérables.

Madame ROSSI : propose de faire un point depuis 2023 sur l'exécution de ce marché, pour 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la pose de signalisation horizontale et verticale sur la commune de Vire Normandie,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la pose de signalisation horizontale et verticale sur la commune de Vire Normandie et tout document y afférent.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

8	Convention entre la commune de Vire Normandie et le CDN de Normandie – Revalorisation de la subvention 2024	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette revalorisation.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

9	Signature d'une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du schéma départemental des pratiques artistiques	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider l'adhésion de la commune de Vire Normandie au Schéma Départemental des Pratiques Artistiques 2023-2028 mis en œuvre par le Département du Calvados,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du Schéma Départemental des Pratiques Artistiques 2023-2028 avec le Département du Calvados,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

10	Tarifs pour les interventions artistiques au SIVOS Ecole des deux villages	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la gratuité de la mise à disposition de la Halle Michel Drucker au SIVOS Ecole des deux Villages

- De fixer le montant de la facturation de l'heure pédagogique au SIVOS Ecole des deux Villages à 50 €
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à mettre en place et signer une convention entre la commune de Vire Normandie et le SIVOS afin de formaliser les modalités des interventions pédagogiques des services culturels de Vire Normandie au profit du SIVOS Ecole des deux Villages et de la mise à disposition gratuite de la Halle Michel Drucker au SIVOS Ecole des deux Villages
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

11	Création d'un tarif extrascolaire	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-----------------------------------	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre en place un tarif pour les stages proposés en période extrascolaire à hauteur de 20 €, applicable à partir des vacances d'automne 2024.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

12	Convention de fonctionnement « Promeneurs du Net »	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la demande préalable et la convention « Promeneurs du net » entre la CAF du Calvados et la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

13	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Avenant	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Nadine LETELLIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer l'avenant de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et les documents nécessaires à la justification des prestations,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

14	Participation transitoire à la protection sociale complémentaire	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer la participation financière :

- Aux agents qui adhèrent à un contrat dans le cadre du nouveau dispositif mis en place à partir du 1^{er} janvier 2025,
- A titre transitoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, aux agents qui n'ont pas conclu de contrat dans le cadre du nouveau dispositif mais bénéficiaient antérieurement à cette date, d'une participation de la collectivité au titre de leur adhésion à un contrat santé ou prévoyance dit « labellisé ».
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

15	Evolution de poste – Responsable de secteur voirie	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent de responsable de secteur voirie à temps complet sur les grades d'agent de maîtrise, d'agent de maîtrise principal et de technicien principal de 1^{ère} classe.
- De permettre l'ouverture du recrutement de cet emploi dans les conditions de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
- De créer un emploi permanent de chef d'équipe des services techniques à temps complet sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise.
- De permettre l'ouverture du recrutement de cet emploi dans les conditions de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

17	Evolution de poste – Agent d'entretien des équipements sportifs	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer deux emplois permanents à temps complet d'agent d'entretien des équipements sportifs sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- De permettre l'ouverture du recrutement de ces emplois dans les conditions de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

18	Evolution de poste – ATSEM	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	----------------------------	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent d'ATSEM sur les grades d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures/ semaine,
- De permettre l'ouverture du recrutement de cet emploi dans les conditions de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

19	Evolution de poste – Electricien	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	----------------------------------	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent d'électricien à temps complet sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- De permettre l'ouverture du recrutement de cet emploi dans les conditions de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

20	Recensement de la population 2025 – Agent coordonnateur et agents recenseurs	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Monsieur COUASNON demande que signifie la mention selon laquelle l'expérimentation a eu des résultats positifs.

Cela signifie que le taux de réponse a été satisfaisant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à désigner, par arrêté municipal, afin de mener l'enquête de recensement de la population pour l'année 2025 :
 - Un coordonnateur communal titulaire, interlocuteur privilégié de l'INSEE, chargé de :
 - Mettre en place l'organisation du recensement
 - Mettre en place la logistique
 - Organiser la campagne locale de communication
 - Assurer la formation de l'équipe communale
 - Assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs
 - Un coordonnateur communal suppléant
 - Un correspondant du répertoire d'immeubles chargé de :
 - Vérifier l'existence des adresses
 - Déterminer leur catégorie
 - Renseigner leur statut
 - Informer l'INSEE de toutes nouvelles adresses et dénominations de voies
- D'autoriser le recrutement de 4 agents recenseurs pour la période allant du 6 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus, en contrat à durée déterminée, au motif d'un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L332-23 1° et dont les missions seront les suivantes :
 - Participer à 2 réunions de formation qui se dérouleront les 6 et 13 janvier 2025
 - Procéder lors de la « tournée de reconnaissance » (sur 1 semaine environ, semaine qui se situe entre les deux sessions de formation) à la localisation des bâtiments et des logements désignés par l'INSEE et à l'avertissement des usagers avant le début officiel du recensement
 - Recenser les logements et leurs occupants
 - Classer les différents documents et établir les bordereaux récapitulatifs.
- De fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi :
 - Forfait tournée de reconnaissance

Le montant forfaitaire sera de 415,80 € brut. Ce forfait inclut les frais kilométriques.

Chaque agent devra respecter le Code du travail (pause méridienne non inférieure à 45 min, amplitude horaire maximum de 10 h dans une journée de travail et repos minimum de 11h).

Chaque agent devra disposer du permis B et d'un véhicule personnel. Il devra avoir souscrit auprès de son assureur, une assurance lui permettant de couvrir ses trajets professionnels.
 - Forfait de frais de déplacement pendant la période de collecte

400 € brut de forfait du 16 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus.
 - Temps de formation

Montant forfaitaire de formation de 41,58 € brut par ½ journée de 3h30.
 - Indemnité forfaitaire par enquête de recensement
 - 2,55 € brut par feuille de logement
 - 1,30 € brut par bulletin individuel

Un montant forfaitaire de 248,85 € brut supplémentaire sera versé pour 90% de logements enquêtés à la cinquième semaine à chaque agent ayant atteint l'objectif.

- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

21	Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monseigneur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture relevant des grades d'auxiliaire de puériculture de classe normale et de classe supérieure, à temps complet, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

22	Fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail – Conventionnement avec le CDG14	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monseigneur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confier au Centre de Gestion du Calvados le soin d'assurer la mission d'inspection en Santé et Sécurité au Travail, à compter de la date de signature de la convention d'adhésion à la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité,
- D'accepter les termes de la convention et d'inscrire au budget le montant prévisionnel de cette mission,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité et à procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission,

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

23	Mission de conseil en organisation – Convention avec le CDG14	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monseigneur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider l'adhésion de la commune de Vire Normandie à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion du Calvados,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes subséquents liés à cette adhésion et missions qui en découlent (convention, formulaire de demande de mission, devis, etc.)
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

24	Désaffectation et déclassement partiels du chemin rural n°6 dit « du Porquet » à Saint Germain de Tallevende – Enquête publique	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monseigneur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la désaffectation et le principe de déclassement du domaine public communal d'une partie du chemin rural n°6 dit « du Porquet » (tel que matérialisé ci-dessous) en vue de son reclassement dans le domaine privé communal afin de pouvoir céder l'emprise correspondante au propriétaire de l'exploitation agricole.
- D'approuver le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté municipal.
- De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

25	Dérogação à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2025 sur le territoire Virois	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 37 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 2
----	---	--

Monseigneur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- De donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales pour l'année 2025, telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus,
- De préciser qu'à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, tout commerce de détail non visé expressément dans les tableaux ci-dessus se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre »,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

26	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame la Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes pour les dossiers présentés ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 14 000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

27	Convention de mise à disposition des locaux d'Anne Morgan	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une convention d'utilisation des locaux situés à Anne MORGAN, à titre gracieux, avec la CAF du Calvados
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

28	Récupération de déchets ré-employables – Convention avec l'Intercom de la Vire au Noireau	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à valider et à signer une convention avec l'Intercom de la Vire au Noireau permettant la récupération de déchets ré-employables issus de la déchèterie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

29	Création de 2 Espaces de Vie Sociale : demande de subvention d'équipement auprès de la CAF du Calvados	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'équipement auprès de la CAF du Calvados pour chacun des EVS à hauteur de 50% du montant estimé,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

30	Agrément Centre social et Espaces de Vie Sociale : demande de prorogation auprès de la CAF du Calvados	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de la CAF du Calvados une prorogation d'une année supplémentaire des agréments du Centre social (animation globale et coordination et animation collective famille et des Espaces de Vie Sociale Val de Vire et Léonard Gille,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

31	Arrêt du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 2 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Madame LAURENT : nous regrettons l'arrêt du CLAS. Ce n'est pas un doublon avec les APC qui sont centrés sur français et maths.

Monsieur PICOT : Vous regrettez ce qui s'est déjà arrêté depuis plusieurs années déjà. En effet, il y a eu moins d'enfants car il y a eu moins de bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- De valider l'arrêt du dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

32	Effacement de réseaux « chemin du Bois de la Vallée – CD215 » - Etude préliminaire – Annule et remplace la délibération n°35 du conseil municipal du 25.09.2023	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'annuler la délibération n°35 du conseil municipal de Vire Normandie du 25 septembre 2023 et de la remplacer par la présente délibération,
- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- D'émettre le souhait que le début des travaux soit au 2^{ème} semestre de l'année 2025 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de la participation en une fois, à la réception des travaux, en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 916,32 €,
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

33	Effacement des réseaux « rue de l'ancienne piscine – CD296 » - Etude préliminaire – Annule et remplace la délibération n°35 du conseil municipal du 25.09.2023	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
-----------	--	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'annuler la délibération n°35 du conseil municipal de Vire Normandie du 25 septembre 2023 et de la remplacer par la présente délibération,
- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- D'émettre le souhait que le début des travaux soit au 2^{ème} semestre de l'année 2025 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,

- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de la participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 912.33 €,
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

34	Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat - lot n°06	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Guy VELANY : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider l'option d'achat de Monsieur CM et Madame AM pour la parcelle n°6 du lotissement « Village des Ajoncs » (référence cadastrale B1090), d'une superficie de 651 m², pour un montant de 13 020 € TTC,
- De désigner l'étude de Maître Johann NOËL à Vire – commune déléguée de Vire Normandie pour rédiger l'acte,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes les documents se référant à cette affaire,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

35	Effacement des réseaux « chemin des Carreaux et route des Cascades » - Etude définitive	Votants : 39 dont 3 pouvoirs Vote pour : 39 dont 3 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monseigneur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- De prendre acte que le SDEC ÉNERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- De donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur le domaine public routier de la commune,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de la participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement),
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ÉNERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 10 760,41 €.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

La séance est levée à 23 heures 15.

Le secrétaire de séance,


Dimitri RENAULT
Signé le 17/12/2024
 Signé et certifié par yousign

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES

